© Odile Nave

DOSSIER

# Laïcité de l'École, laïcité à l'École

Réalisé par Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël et Alexis Torchet

Lors de la réunion du conseil fédéral du Sgen-CFDT en octobre dernier – une semaine avant l'attentat d'Arras* –, s'est tenue une journée de réflexion sur la question de la laïcité de l'École et à l'École. À cette occasion, ont été abordés et discutés les enjeux professionnels comme syndicaux qui se posaient dans nos pratiques quotidiennes, de terrain.
Nous partageons ici un florilège des échanges, ainsi que les propositions d'action et les revendications qui en ont découlé.

* Lire le discours de Catherine Nave-Bekhti au Conseil national confédéral : https://urlz.fr/oszg

# Laïcité des enseignements, laïcité dans le cadre scolaire : quels enjeux professionnels et militants ?

LA POLARISATION DES EXPRESSIONS MÉDIATIQUES SUR L'ABAYA ET LE QAMIS CET ÉTÉ, ET LES TOUT PREMIERS JOURS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ONT SUSCITÉ DES ÉCHANGES ENTRE MILITANT·E·S ET AU SEIN DU CONSEIL FÉDÉRAL [1], ET SANS DOUTE D'ABORD PARCE QU'EN TANT QUE SYNDICALISTES, NOUS AVIONS BESOIN D'ABORDER LA QUESTION DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE AUTREMENT QUE PAR LE BOUT LONG OU COURT D'UN VÊTEMENT, LE PLUS SOUVENT FÉMININ D'AILLEURS.

## NE PAS RENONCER À LA COMPLEXITÉ

Le binaire n'est pas notre mode d'entrée dans des questions complexes, l'invective encore moins. Le débat tel qu'il s'est déroulé médiatiquement n'était donc pas un espace dans lequel il était facile de nous mouvoir.

Depuis plusieurs années, nous avons eu à plusieurs reprises, à la fois des expressions fédérales sur la laïcité à l'École et des échanges avec le ministère de l'Éducation nationale (ministres, cabinets de ministres, Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, Dgesco).

Aussi, quelle qu'ait été la force – comme une certaine stérilité – de la polémique médiatique de l'été, sa disproportion au regard du nombre d'établissements confrontés à la difficulté à parler de la mise en œuvre du principe de laïcité par temps de visibilité religieuse croissante, nous convainc combien nous devons continuer à réfléchir aux enjeux que ce sujet soulève dans l'exercice de nos missions professionnelles comme syndicales.

## DES QUESTIONS À REPOSER INLASSABLEMENT

Comment agir de manière éthique pour articuler principe de laïcité, émancipation, conviction en l'éducabilité de toutes et tous ?

**Comment éduquer pour la laïcité afin de construire l'adhésion à ce principe comme principe permettant d'articuler les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ? Un défi dans une société où ces valeurs peuvent être mises à mal comme le soulignait déjà Bernard Stasi dans le rapport de la commission qu'il a présidée en 2003-2004.**
**Comment défendre l'École et ses personnels quand la laïcité des enseignements est remise en cause ?**
**Comment accompagner des personnels rencontrant des difficultés sur ces enjeux ? Notamment parce qu'ils et elles peuvent se trouver face à des dilemmes éthiques ? Mais aussi parce qu'ils et elles peuvent subir des menaces de provenances très différentes lorsqu'ils et elles éduquent à et pour la laïcité ?**
**Comment pouvons-nous offrir à nos adhérent·e·s, aux collègues, des espaces pour penser ces enjeux et ne pas rester isolé·e·s face aux difficultés ?**
**Que devons-nous revendiquer pour que notre travail éducatif pour la laïcité puisse être réalisé de manière plus sereine et assurée ?**

**Pour alimenter le débat, trois intervenants ont accepté de témoigner de leur expérience professionnelle et militante sur la question des atteintes de la laïcité à l'École et des difficultés afférentes à sa mise en œuvre en milieu scolaire.**

[1] **Le conseil fédéral (CF), élu lors du congrès du Sgen-CFDT, est son organe directeur, chargé de conduire sa politique, en conformité avec le texte d'orientation adopté au congrès et dans le respect des statuts et du règlement intérieur.**

## TÉMOIGNAGES

**Christelle Jouffroy** EST CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION, ET FORMATRICE À L'INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE BOURGOGNE.

Comment permettre à nos élèves de vivre dans une école qui leur garantit l'accès à la liberté de conscience et de choix, tout en préservant l'intégrité et la sécurité des personnels ?
En tant qu'éducatrice et militante, je situe les enjeux à plusieurs niveaux : celui de la formation initiale et continue de tous les personnels ; celui de la formation des élèves ; celui de la protection des personnels. Je souhaitais partager l'exemple d'une collègue enseignante d'un lycée de l'agglomération dijonnaise :

*« Je préfère rester anonyme par peur de représailles, que ce soit de la hiérarchie ou de la famille de l'élève en question. Une élève a assisté à mon cours en abaya (longue jusqu'aux pieds, manches longues et elle a rabattu le long col à l'intérieur de son vêtement suite à ma remarque, en me disant "c'est une robe", elle avait le soutien de ses camarades). Je précise qu'elle avait une tenue civile complète en dessous de son vêtement et qu'elle aurait pu enlever son abaya. Elle m'a dit que le chef d'établissement lui avait dit que "cela ne la dérangeait pas". Je m'interroge : pour moi, cela ne respecte pas la loi sur les signes ostentatoires religieux. Soit il y a du laxisme, soit je ne comprends pas la loi. Merci de faire remonter l'information afin que les enseignants sachent ce qui est autorisé ou non car ce genre de situation crée une tension en cours. Je ne suis ni intolérante, ni raciste mais c'est ainsi que nos remarques sont interprétées et cela peut nous mettre en danger. »*

Cet exemple est symptomatique de ce dont témoignent les collègues concernés par la gestion des faits d'atteinte au principe de laïcité : atteintes de plus en plus récurrentes dans certains lycées urbains (distribution de tracts anti-IVG, port de signes ostensibles…) ; points de tension avec les élèves et leurs familles (plus grande exposition de certains métiers comme les conseillers principaux d'éducation, ainsi que les chefs d'établissement à qui l'institution demandait de statuer sur le caractère ostensible ou non d'un vêtement ; certains collègues ont d'ailleurs fait l'objet de menaces) ; craintes à signaler et solliciter la hiérarchie quelle que soit l'origine de l'atteinte (Bible posée sur le coin de la table d'un élève, par exemple) ; peur du jugement ; enfin, tensions et désaccords avec certains collègues. Face à ces constats, le Sgen-CFDT Bourgogne a demandé une audience auprès du recteur qui a reçu

notre délégation en mai dernier, en présence de son directeur de cabinet et du référent laïcité académique. Nous avons posé la nécessité de clarifier le cadre, de rassurer et d'accompagner tous les personnels. L'ensemble des personnels doit être engagé et sensibilisé sur ces questions afin, par exemple, qu'aucun métier ne soit « pointé du doigt ». La réponse du recteur a porté sur trois axes : la prévention et la formation des personnels ; le signalement des situations ; le dialogue avec les familles.
Face à la montée du port de tenues tels l'abaya ou le qamis dans certains établissements – comme ce fut le cas dans notre académie jusqu'alors relativement épargnée par les atteintes à la laïcité –, le ministère a publié la note de service du 31 aout 2023 qui, malgré les polémiques, a eu pour effet de soulager certains des personnels les plus exposés ! Pour autant, elle ne saurait suffire à répondre aux enjeux actuels.
Face à la montée des extrêmes de tous bords, aux nombreux enjeux sociétaux, aux responsabilités de plus en plus lourdes pesant sur les personnels, il nous faut repenser notre façon d'agir collectivement. Nous ne pouvons laisser les personnels concernés dans l'incertitude, isolés, sans soutien, même au prix de l'éducation et de l'éducabilité de tous nos élèves ! Aucun personnel ne devrait être exposé au péril de sa santé et de sa vie ! La mobilisation de tous est primordiale pour permettre de garantir non seulement la liberté de croire et choisir à nos élèves, mais aussi la protection de tous les personnels.

## Jérôme Damblant

EST INSPECTEUR ACADÉMIQUE - INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS, EN CHARGE DEPUIS 2014 DU DOSSIER « LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ».

Première précision, la définition qui a été donnée de l'abaya par le représentant du ministère au Conseil d'État et repris par ce dernier dans son référé du 7 septembre est précise mais restrictive : « [...] un vêtement féminin couvrant l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains ». La plupart des signalements faits ne correspondent pas à cette définition, certains élèves pouvant se présenter avec une tenue composée de plusieurs vêtements généralement la tête non couverte.
Deuxièmement, la question des contestations par les élèves se travaille d'abord dans le cadre de la formation, et surtout dans celui de l'établissement au sein d'une équipe disciplinaire. Les questions socialement vives faisant l'objet de contestations de la part des élèves sont connues ; je crois qu'en la matière, il n'est pas extrêmement compliqué de former les personnels des établissements scolaires. En revanche, les contestations d'association type « parents vigilants » – nous y avons été confrontés l'an dernier dans l'académie d'Amiens – sont une situation beaucoup plus inquiétante et dangereuse parce qu'il est difficile d'agir sur des personnes extérieures. Ici, à mon avis, la réponse doit être politique.
Troisièmement, concernant la question des jeunes filles qui portent l'abaya, il ne faut pas voir l'attitude de certaines d'entre elles aujourd'hui avec le prisme de 2004. Il faut regarder cela dans le contexte actuel en se demandant pourquoi elles le font, quel message elles portent individuellement et cesser de voir du fondamentalisme partout. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire appliquer la loi, mais au-delà c'est surtout bien comprendre la situation pour apporter des réponses allant plus loin que l'interdiction.
Dernier point, pour lutter contre les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République à l'École, tous les outils existent. Il n'y a pas besoin d'inventer de nouvelles choses, il faut juste permettre aux équipes de se réunir – durant un temps dédié, compris dans le temps de travail – pour parler de ces questions et réfléchir ensemble. C'est cela, déjà, qui devrait être fait. Donner l'occasion aux personnels de discuter, ne serait-ce qu'une heure dans le cadre d'une formation – nous le faisons et les retours de pratique sont très concluants –, est le seul moyen de rassembler effectivement tout le monde sur le sujet.

**DONNER L'OCCASION AUX PERSONNELS DE DISCUTER [...] EST LE SEUL MOYEN DE RASSEMBLER EFFECTIVEMENT TOUT LE MONDE SUR LE SUJET.**

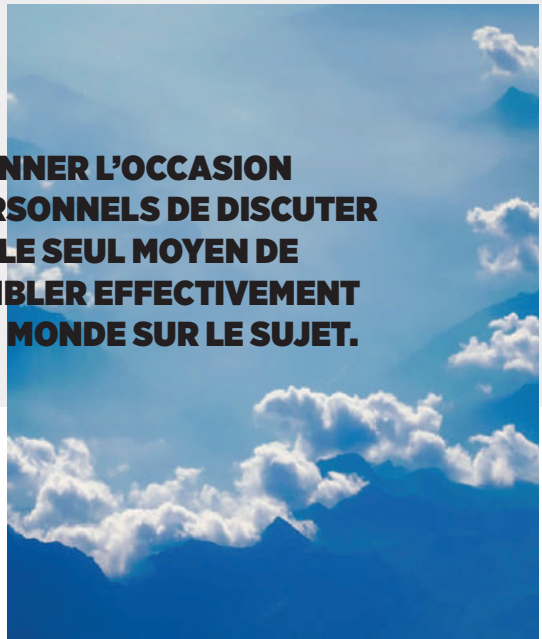

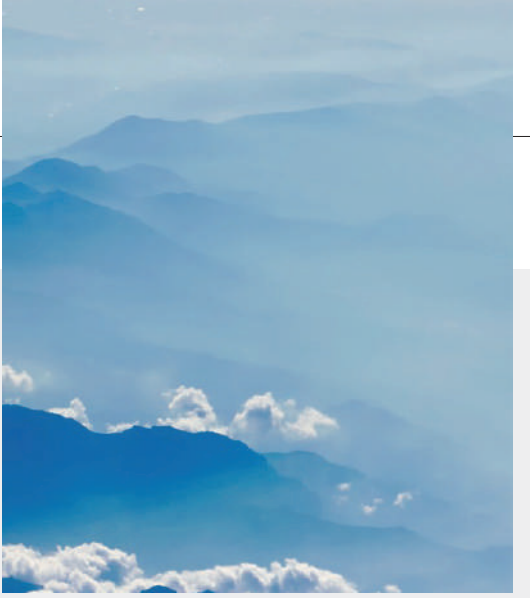

**Brice Léthier** EST PERSONNEL DE DIRECTION DEPUIS 2001. IL A EXERCÉ DURANT DOUZE ANS EN SEINE-SAINT-DENIS, PUIS DANS L'YONNE, ET DURANT CINQ ANS À BEYROUTH (LIBAN). IL EST ACTUELLEMENT PROVISEUR DE LA CITÉ SCOLAIRE CARNOT À DIJON.

J'ai longtemps travaillé en Seine-Saint-Denis et connu une vague d'abayas à l'époque où cela ne faisait pas la Une des journaux parce que l'attention restait fixée sur le voile comme signe ostentatoire. Aussi, quand nous sommes intervenus en tant qu'équipe, nous l'avons fait tardivement. Il y a d'abord eu de nombreux débats car certains enseignants préféraient avoir à endurer le port d'un vêtement posant question que risquer de perdre une élève qui se serait coupée de l'École de la République. Le retard pris à agir a entrainé la mobilisation de plus de temps et de personnels car on était passé de quelques élèves portant l'abaya à près d'une vingtaine. Cela s'est résolu grâce au dialogue. Pour faire écho aux propos de Christelle Jouffroy, je crois qu'une laïcité de coercition a une portée limitée en comparaison d'une laïcité de conviction. Durant la phase de discussion avec les jeunes filles, nous avons reçu l'appui d'une bonne partie des mères qui, ayant choisi elles-mêmes de ne plus porter le voile, ne comprenaient pas le comportement de leur enfant. Cela a été riche, dense, mais cela a porté ses fruits.

À contrario, dans une cité scolaire de Sens, la fille d'un imam, chaque matin, faisait en sorte de gagner un mètre dans l'établissement avant d'accepter d'enlever son voile. La fermeté a abouti à sa déscolarisation – ce que l'on vit comme un profond échec en tant qu'éducateur.

Troisième exemple, celui du Grand Lycée franco-libanais de Beyrouth, un établissement de la mission laïque française, sans doute le seul au Liban où l'on parle français dans la cour et où aucun élève ne porte de signes ostentatoires. Il était de coutume d'interroger tous les élèves de terminale sur ce qu'ils pensaient qu'il fallait changer et sur ce qu'ils nous invitaient à garder. Sur ce point, la réponse quasi unanime – dans un pays où tout est organisé par confession – était la « laïcité à la française ». Marwan Hamadé, ancien élève du Grand Lycée, qui a été ministre de l'Éducation au Liban, se félicitait que dans ces établissements de l'enseignement français à l'étranger, on ignorait la confession de son voisin qui pouvait bien être chiite, sunnite ou maronite… dans tous les cas, c'était juste un camarade de classe.

Quant au lycée Carnot de Dijon – lycée de centre-ville assez classique, avec de nombreuses classes préparatoires –, il connait depuis deux ans une très importante vague d'abayas. Les CPE font un travail remarquable de dialogue. Les élèves, en effet, ne sont pas pris à partie à l'entrée de l'établissement, mais sont invitées à venir discuter à la Vie scolaire. Le phénomène a été circonscrit par un travail de terrain et de discussion très conséquent.

Aujourd'hui, l'institution s'est saisie du sujet. L'inspection fait un travail remarquable de formation. L'élaboration d'un guide académique, l'existence d'inspecteurs missionnés sur la laïcité et les valeurs de la République sont absolument nécessaires pour donner une direction. Néanmoins, sur le terrain, ce n'est jamais exactement comme dans la théorie. L'abaya, qui est le grand sujet actuel, est en fait déjà contournée avec le port de vêtements longs qui, pour être ouverts sur le devant, n'en restent pas moins des signes ostensibles. En tant que chef d'établissement, j'ai le sentiment qu'agir et décider sur ces questions relève pleinement de mes missions. Cela fait partie de ces champs dans lesquels il n'y a pas de recette toute prête. Il y a certes un cadre, des directives, des accompagnements, des équipes mobilisables au rectorat, mais dans tous les cas, cela n'ôtera jamais, individuellement, ma responsabilité de chef d'établissement qui est d'apprécier une situation, d'essayer de la caractériser et d'en tirer des conséquences. L'objectif est de réussir à garder l'élève, parce que c'est son intérêt et c'est celui de la Nation et de la République. Mais il y a toujours une limite : quand la discussion est interprétée comme une marque de faiblesse par des personnes dogmatiques.

# En guise de conclusion

AU TERME DE CE DÉBAT, NOUS AFFIRMONS NE PAS ABANDONNER LE MOT ET LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ À CELLES ET CEUX QUI L'INSTRUMENTALISENT, QUE CE SOIT À DES FINS RACISTES OU POUR POLARISER LE DÉBAT ET EMPÊCHER AINSI TOUTE RÉFLEXION NUANCÉE ET SEREINE.

Nous affirmons que la laïcité est indissociable de la lutte contre toutes les formes de discriminations.
Nous affirmons que le principe de laïcité est indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.
La neutralité, la laïcité de l'École et la laïcité à l'École ont pour objectif la protection des élèves, le respect de leur liberté de conscience, la construction de leur émancipation afin qu'ils et elles puissent penser par eux-mêmes. C'est le sens de la loi de 2004, une loi d'éducation qui fait de l'espace scolaire un espace de laïcité un peu particulier dans notre société parce qu'y sont scolarisé·e·s des enfants et des adolescent·e·s qui construisent leur capacité à penser par elles·eux-mêmes, et que notre rôle est de les accompagner, de les alimenter intellectuellement dans cet objectif d'émancipation.
Les contestations de la laïcité, d'où qu'elles viennent, aboutissent *in fine* bien souvent à attaquer les droits des filles et des femmes. Nous refusons d'alimenter une dynamique qui les place au centre d'un maelström orchestré par celles et ceux qui instrumentalisent ou contestent la laïcité, qu'il s'agisse de groupes religieux extrémistes ou intégristes, ou de groupes politiques d'extrême-droite.

## PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Nous constatons que les personnels qui œuvrent à l'éducation et l'émancipation des élèves sont régulièrement confrontés à des situations de travail empêché, ou à des situations de tension, voire des menaces dès lors que la laïcité de l'École et la laïcité à l'École sont remises en cause. Dans pareilles situations, les personnels ont besoin de protection, d'accompagnement et de soutien qui, hélas, sont parfois encore défaillants.

Nous portons donc les revendications et propositions suivantes :

■ **les personnels ont besoin de temps pour penser collectivement dans les établissements scolaires les questions de laïcité.** Cela suppose des temps collectifs reconnus dans le temps de travail.
■ **La formation à la laïcité et aux valeurs de la République doit être dispensée en présentiel**, de manière collective, même si cela prend sur des heures d'enseignement et de service.
■ **Agir et éduquer pour la laïcité ne sont pas des recettes à mettre en œuvre.**
■ **Les personnels qui agissent et éduquent pour la laïcité et les valeurs de la République ont besoin que leur travail éducatif, de discussion avec les élèves et leurs familles soit respecté et reconnu.** Cela implique de disposer de temps pour ce dialogue, et de discrétion. Ils et elles n'ont pas besoin d'interventions tonitruantes, mais d'accompagnement, de soutien à leur action quand il y a des difficultés particulières.
■ **Il faut du temps et des moyens pour assurer la formation des élèves pour les valeurs de la République et la laïcité. Il ne s'agit pas de faire des cours de valeurs et de laïcité**, il s'agit de permettre le débat, la réflexion collective, de faire vivre au quotidien la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité dans le cadre scolaire : cela a des implications sur la définition des modalités de l'éducation morale et civique, et des parcours citoyens.
■ **Il faut faire plus de place dans nos écoles et établissements scolaires aux faits religieux afin qu'ils soient abordés comme des faits sociaux** que l'on peut s'approprier, que les élèves peuvent penser et intégrer à leur réflexion, à leur construction intellectuelle quelles que soient leurs convictions personnelles.
■ **Il faut, dans les établissements scolaires, des espaces de parole pour les élèves.**
■ **Faire mieux vivre les valeurs de la République et la laïcité requiert une politique beaucoup plus volontariste pour davantage de mixité sociale et scolaire à l'École.** Les revendications conjointes du Sgen-CFDT et de la FEP-CFDT sur ce volet restent donc d'actualité.
■ **Quand les atteintes à la laïcité de l'École émanent d'acteurs externes** (nous en avons connu des exemples depuis plusieurs années et d'origines différentes, en particulier l'extrême droite et les intégrismes religieux qui refusent l'éducation à l'égalité entre filles et garçons, et l'éducation à la sexualité), **il faut que l'institution déploie plus vite et mieux une protection des personnels et des collectifs de travail.** Les personnels doivent être informés de la protection dont ils peuvent bénéficier et des outils à leur disposition pour faire connaitre les risques et menaces qu'ils subissent **(protection fonctionnelle, registre et fiches Santé et sécurité au travail)**. La coordination entre les différents services de l'État **(Éducation nationale, Justice, forces de l'ordre)** doit permettre de mieux protéger les agent·e·s dans ces situations.